

Les foyers composés d'un seul parent représentent 20% des familles, très souvent du fait d'une séparation (CESE, 2017).

2,6 millions d'enfants, soit 19 %, vivent en foyer monoparental. Dans 84 % des cas, les enfants résident principalement avec leur mère (INED, 2013).

Pour la majorité des cas (57 %) c'est le droit de visite et d'hébergement dit « classique » qui est ordonné, soit 12 jours chez la mère et 2 chez le père, avec la moitié des vacances scolaires (Ministère de la Justice, 2013).

Les modalités de résidence des enfants après décision de justice sont inégales sur le territoire (INSEE, 2015).

La recherche médicale démontre les effets négatifs de la séparation au père, effets plus importants sur la santé et le stress des garçons que des filles (Princeton, 2017).

Les enfants en résidence pleine chez un seul parent sont plus susceptibles que les autres de rencontrer des difficultés au niveau de la gestion des émotions, de l'hyperactivité, de l'attention et des relations avec les autres (Epidemiology and Community Health, 2015).

Les adolescents qui vivent avec un seul parent, sont toujours plus vulnérables à l'échec scolaire, quel que soit le niveau socioéconomique du parent (DEPP, 2015).

Les conséquences négatives sur les enfants de la séparation des parents sont presque gommées en cas de résidence égalitaire chez les parents (Journal of Child Custody, 2018).

Les adolescents en résidence alternée sont plus adaptés aux niveaux émotionnel et social que leurs camarades vivant en résidence pleine (Journal of Divorce & Remarriage, 2018).

Ces résultats sont valides pour les enfants en dessous de 6 ans (Acta Paediatrica, 2017) et pour les très jeunes de moins de 3 ans (Psychology, Public Policy and Law, 2017).

Renforcer l'égalité dans les responsabilités familiales « permet que les femmes et les hommes aient chacun accès à la gamme entière et diversifiée des activités humaines, au lieu d'être spécialisé dans un petit canton de réalité bien déterminé : aux unes les tâches de 'care', aux autres le travail rémunéré » (Dominique Méda, 2018)

Une longue période de congé pour s'occuper seul de leurs enfants s'avère plus efficace qu'un congé court juste après l'accouchement (Gérardo Meil, 2017).

Sauf atteinte à son intérêt supérieur, l'enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, de ne pas être séparé de ses parents contre leur gré, et d'être protégé contre toutes formes de discrimination motivées par la situation juridique de ses parents (Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Elaborer des lois qui maximisent ce temps que l'enfant peut passer avec chaque parent. Ce qui laisse la possibilité d'une appréciation au cas par cas (Arizona, 2013).

Privilégier : les modalités qui favorisent les relations régulières (i.e. réduire la part de l'arrangement « classique » 12-2) ; la volonté d'un parent de mettre en place la résidence alternée (i.e. la résidence alternée est une option à étudier en priorité) ; l'accès de l'enfant au juge (audition) ; l'aide aux foyers monoparentaux à faibles ressources (i.e. distinguer foyers avec deux parents séparés et familles avec un seul parent et distinguer leurs ressources).

Le coût social et individuel du droit de visite et d'hébergement dit « classique »

Comme l'indique [l'avis du CESE d'octobre 2017](#), « les séparations parentales concernent un nombre croissant de familles. Tous types d'union confondus, près de 350 000 couples, soit un sur trois, se séparent » chaque année. « Les foyers composés d'un parent qui ne vit plus en couple et qui partage, à titre principal, la résidence des enfants, ou de ménages seuls avec enfants, représentent 20% des familles. Cette situation, qui résultait autrefois le plus souvent du décès du/de la conjoint.e, est désormais très essentiellement liée à une séparation. »

Plus de 80 000 nouveaux enfants par an sous la modalité 12 jours - 2 jours

Selon l'Insee (cité par [INED](#)), en 2013, 2,6 millions d'enfants, soit 19 %, vivent en foyer monoparental, sur les 13,7 millions d'enfants mineurs résidant en France métropolitaine. Leur proportion augmente avec l'âge : 11 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul parent alors que c'est le cas de 24 % des 11 à 17 ans. Dans 84 % des cas, les enfants résident principalement avec leur mère.

Selon le ministère de la Justice près de [200 000 enfants par an](#) sont concernés par le divorce de leurs parents. Après divorce, un peu plus de sept enfants sur dix (73 %) vivent uniquement chez la mère, moins d'un sur dix (7 %) chez le seul père et moins de deux sur dix (17 %) vivent en résidence alternée, le plus souvent avec une alternance hebdomadaire. Au total, les foyers monoparentaux issus de la procédure de divorce relevant de la justice concernent donc environ 146 000 enfants par an.

Pour la majorité des cas (57 %) c'est le droit de visite et d'hébergement dit « [classique](#) » qui est ordonné. Les enfants se retrouvent coupés d'un parent, souvent le père, durant deux semaines de classe avant de le retrouver pour un week-end et, plus tard, la moitié des vacances scolaires. Si l'on indique la mesure en jours, cela revient à un arrangement 12-2 (12 jours avec un parent et 2 jours avec l'autre) plus la moitié des vacances, soit moins de 30 % du temps.

Au total, environ 83 000 enfants par an sont placés dans une modalité de résidence qui fait qu'ils ne rencontrent leur père que 4 jours par mois, dans le cadre du droit de visite et d'hébergement dit « classique ». Cette situation fait que, petit à petit, près de [20 % des enfants séparés ne voient plus leur père](#).

Les modalités de résidence des enfants après décision de justice sont [inégaux sur le territoire](#) : dans certains départements, près de 25 % vivent à égalité avec chacun de leurs parents alors qu'ils sont moins de 10 % dans d'autres. Nous ne savons rien encore des conséquences de la procédure de divorce par consentement mutuel (DCM) instaurée en janvier 2017.

La rupture avec un parent nuit au bien-être des enfants

L'absence de relations fréquentes avec l'un des parents, souvent le père, a des conséquences sur la santé physique et psychique ainsi que sur l'avenir scolaire et social des enfants.

Publiée en juillet 2017 par l'université de Princeton (USA), une [recherche médicale démontre les effets négatifs de la séparation au père](#), effets plus importants sur la santé et le stress des garçons que des filles.

Les études épidémiologiques à large échelle, conduites en Suède par l'équipe de Malin Bergström, montrent les [effets négatifs de la résidence chez un seul parent](#). Les enfants en résidence pleine chez

un seul parent sont plus susceptibles que les autres de rencontrer des difficultés au niveau de la gestion des émotions, de l'hyperactivité, de l'attention et des relations avec les autres.

[Un panel de la DEPP](#) montre que les adolescents qui vivent avec un seul parent, sont **[toujours plus vulnérables](#)** à l'échec scolaire, quel que soit le niveau socioéconomique du parent.

Les recherches internationales actuelles vont dans le même sens.

Les bénéfices de la résidence alternée égalitaire

La revue des [60 articles scientifiques internationaux](#) publiée par Linda Nielsen montre que les enfants qui vivent en résidence alternée égalitaire sont semblables à ceux des familles non-séparées. Ces avantages portent sur tous les facteurs mesurés négativement en résidence pleine. Ils concernent les tout-petits, les enfants et les adolescents.

Un article publié dans une revue scientifique et approuvé par [110 experts internationaux](#) démontre les avantages de la résidence alternée : les conséquences négatives sur les enfants de la séparation de leurs parents sont presque gommées en cas de résidence égalitaire chez les deux parents.

Ces résultats sont valides pour les enfants [en dessous de 6 ans](#) et ceux de [moins de 3 ans](#).

Les bénéfices sur les adolescents sont d'une grande importance pour leur devenir de jeunes adultes. Les recherches conduites par [William Fabricius et son équipe](#) montrent que la qualité de la relation des deux parents entre eux et celle de la relation de l'enfant au père jouent un rôle important dans le bien-être des adolescents.

Une équipe de recherche norvégienne a récemment publié [une étude portant sur plus de 7 000 jeunes de 16 à 19 ans](#). Cette évaluation ne montre pas de différences entre les jeunes des familles non-divorcées ou en résidence alternée en ce qui concerne leur santé psychique, leurs émotions et leurs manières d'être avec les autres. Les adolescents en résidence alternée sont plus adaptés aux niveaux émotionnel et social que leurs camarades vivant en résidence pleine.

Ces résultats sont confirmés dans les numéros spéciaux des revues [Divorce and Remariage \(2018\)](#), et [Journal of Child Custody \(2018\)](#), regroupant plus de 20 experts internationaux. Quel que soit le niveau social, culturel et financier des parents, il vaut mieux que les enfants vivent [le plus de temps possible avec chaque parent](#).

Renforcer l'égalité dans les responsabilités familiales dès la naissance

Les modes de vies familiaux changent petit à petit mais de grandes disparités persistent entre les genres. Selon la sociologue [Dominique Méda](#) renforcer l'égalité dans les responsabilités familiales « permet que les femmes et les hommes aient chacun accès à la gamme entière et diversifiée des activités humaines, au lieu d'être spécialisé dans un petit canton de réalité bien déterminé : aux unes les tâches de 'care', aux autres le travail rémunéré. »

Le congé paternité permet ce meilleur équilibre. La sociologue remarque que les hommes qui ont pris des congés parentaux pour s'occuper de leurs enfants, vivent des types d'expérience encore rares du côté masculin. La loi peut et devrait encourager ce changement.

En Espagne, la loi permet aux pères de bénéficier, comme les mères, d'un congé de 16 semaines indemnisé à 100 % après la naissance d'un enfant. Comme le montre le sociologue [Gerardo Meil](#), les pères qui prennent un congé pour s'occuper seuls de leur enfant acquièrent les compétences

nécessaires en matière de garde, de soin et de travail domestique, alors qu'au départ, ils pensaient qu'ils n'y parviendraient pas. Pour lui, encourager explicitement les pères à prendre une longue période de congé pour s'occuper seul de leurs enfants s'avère plus efficace qu'un congé court juste après l'accouchement.

En Islande, trois mois de congé sont réservés à la mère, trois mois au père, et trois mois restent à se partager. Le système encourage les pères à prendre leur quota : si le père ne prend pas ses trois mois de congé paternité, les trois derniers mois sont perdus pour la mère et lui. Le congé est rémunéré à 80 % pour les bas salaires et à 75 % pour les salaires supérieurs, avec un plafonnement. Du coup, la plupart des pères prennent ce congé.

Interpréter ce que sont les droits de l'enfant au 21^e siècle

La [convention internationale des droits de l'enfant](#) enjoint les Etats signataires à tout faire pour préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, ce qu'édicte la loi en France. Cependant, cet intérêt supérieur n'est pas défini, [certains experts internationaux](#) trouvant dans cette imprécision une faiblesse et d'autre un force. Il faut donc interpréter le droit en fonction de la situation de chaque enfant.

La Convention déclare, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, « le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents » (art. 9-3), énonce que « les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré » (art. 9-1) et qu'ils s'engagent à prendre « toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique [...] de ses parents » (art. 2-2).

L'important est de favoriser le temps passé avec chaque parent

Pour les recherches internationales, la résidence alternée ne prend pas nécessairement la forme d'une alternance de sept jours. C'est la proportion de temps passé avec chaque parent qui compte, avec un mode de résidence incluant [plusieurs nuitées chez chaque parent chaque semaine](#). Ce seuil et ces nuitées permettent [des interactions au quotidien](#). Ces relations fréquentes et régulières protègent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes des conséquences de la rupture parentale.

Comme concluent [Grangeat, Marinho, Kruk et Bergström \(2018\)](#), les réflexions et les décisions des parents et des professionnels seraient peut-être plus pertinentes, si les opinions et les lois posaient en priorité des modalités de résidence qui permettent à l'enfant d'avoir des [« relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents » sur un temps le plus long possible](#).

Certains Etats, tels l'[Arizona](#) ou le [Kentucky](#) aux USA, ont voté des lois qui maximisent ce temps que l'enfant peut passer avec chaque parent après la séparation du couple.

La loi et les pratiques, en France devraient comprendre l'intérêt supérieur de l'enfant à la lumière des connaissances que nous avons aujourd'hui sur les conséquences sur les enfants de la rupture du couple parental. Il faudra privilégier : les modalités qui favorisent les relations régulières (i.e. réduire la part de l'arrangement 12-2) ; la volonté d'un parent de mettre en place la résidence alternée (i.e. la résidence alternée, une option à étudier en priorité) ; l'accès de l'enfant au juge (audition) ; l'aide aux foyers monoparentaux à faibles ressources (i.e. [distinguer foyers avec deux parents séparés et familles avec un seul parent et leurs ressources](#)).